

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Nantes



Bernard ISELIN
Président du tribunal
administratif de Nantes



Effectifs de la juridiction :

117

personnes dont :

48

magistrats

69

agents de greffe
et aides à la décision

La demande de justice ne s'est pas démentie en 2022 auprès du tribunal : les affaires enregistrées ont encore progressé de près de 16% pour s'établir à 16 933, ce qui correspond à presque 50 requêtes par jour de l'année civile, la hausse du contentieux relatif aux droits des étrangers (qui a représenté à lui seul 82% des nouvelles entrées) atteignant même 31,4%. Parallèlement, les affaires jugées ont elles aussi connu une croissance remarquable de 11,5% alors qu'au niveau national, on constate une baisse de 1%.

En raison de l'implantation à Nantes de la sous-direction des visas, service du ministère de l'Intérieur, le tribunal est la seule juridiction, au niveau national, en charge de la contestation des décisions de refus de visas d'entrée sur le territoire prises par les autorités consulaires françaises dans le monde entier. En 2022, ce sont près de 4 500 affaires qui ont été jugées dans ce domaine.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, trois des dix chambres du tribunal sont exclusivement dédiées au traitement de ce contentieux. Si les recours au fond sont jugés dans un délai moyen d'environ six mois, un quart de ces litiges est soumis au juge des référés qui statue en urgence par des mesures provisoires dans un délai inférieur à trois semaines.

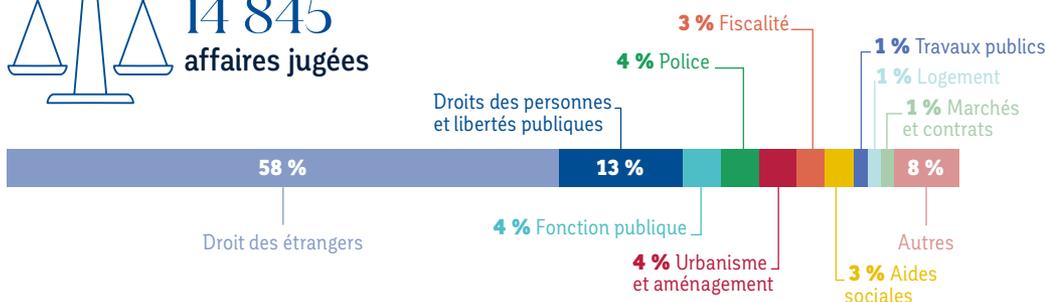
Pour continuer d'offrir une telle qualité de service malgré l'augmentation croissante et constante des demandes, la création d'une quatrième chambre « visas » a été décidée à l'automne et sera effective à compter du 1^{er} septembre 2023, grâce aux renforts de magistrats et d'agents de greffe alloués à la juridiction.

La tendance structurellement à la hausse de l'activité du tribunal, confirmée en 2022, a par ailleurs justifié la création, avant la fin de l'année, d'un poste de vice-président en charge du pôle des urgences, et, à compter du 1^{er} septembre 2023, d'une huitième chambre dédiée au contentieux général.

2022 en chiffres



14 845
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travaux publics : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 533

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 11 % par rapport à 2021



1 an 1 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

✚ 4 jours par rapport à 2021

83,8 %

des recours déposés par téléprocédure



32,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



84,2 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



24

médiations engagées
72 % de taux de réussite